

Écobuages et malveillances nourrissent les incendies

Une cinquantaine de mises à feu recensée depuis samedi pour un total de 1 650 hectares brûlés. Parmi les causes ? Des écobuages mal maîtrisés. Une enquête du parquet de Bastia est ouverte pour incendie volontaire à Calenzana

Josiane Chevalier, la préfète de Corse, en est sûre. La cause principale des incendies qui sévissent depuis ce week-end dans l'île est à trouver dans "le dérèglement climatique". La représentante de l'État s'appuie également sur les conditions météorologiques : "Il y a un sol très sec en raison de l'absence de précipitations récentes. Ce qui nous vaut actuellement un taux d'humidité très bas, d'environ 8%, qui s'ajoute donc à l'incendie par ailleurs que l'on est susceptible de relever en été..."

Le raisonnement se tient. Mais pour arriver à plus de 1 650 hectares brûlés en quelques heures, la main de l'homme doit aussi intervenir. À Calenzana, où 1 300 hectares ont brûlé, la cellule technique d'investigation sur les incendies de forêts (CIIFF) n'exclut pas cette intervention humaine, "faute de pouvoir établir une autre cause, avance Caroline Tharot, la procureure de la République de Bastia. Dans ces conditions, une enquête a été ouverte pour destruction volontaire par incendie de nature à exposer à un dommage corporel et créer un dommage irréversible à l'environnement."

La brigade de recherches de Calvi est en charge du dossier. En revanche, la représentante du ministère public ne voit "pas d'éléments qui justifient une enquête judiciaire sur les autres feux". Pourtant, la suspicion est bien de mise.

"On met le feu et on s'en va"

Dans le Cap Corse, l'incendie qui a ravagé 80 hectares, à présent maîtrisé, sur la commune de Brando interroge : "Il y a eu cinq mises à feu en ligne, sur la crête, avance Ange-Pierre Vivoni, le maire de Sisco. Il est évident que c'est la main de l'homme. Mais il faut relativiser. Je pense qu'il ne s'agissait pas de faire du mal mais de brûler le petit maquis entre les rochers. C'est un pare-feu. Il a l'avantage de protéger les communes de Brando et Sisco



Les écobuages mal maîtrisés, qui figurent parmi les causes de la cinquantaine de mises à feu recensées sur l'île, ont été critiqués par plusieurs maires. Ceux-ci ont prôné un meilleur encadrement des écobuages. / PHOTO JEAN-PIERRE BELZIT

avant l'été. Mais cet écobuage sauvage aurait dû être fait par les sapeurs-forêtiers, des professionnels."

Plus prudent, Dominique Ricci, le maire de Brando, préfère mettre chacun devant ses responsabilités : "Il faut que l'ensemble de la Corse mette les moyens pour débroussailler. La commune a dépensé 70 000 euros pour nettoyer en prévention. Tout est sec en ce moment. La moindre allumette risque de tout embraser. Il y a un gros risque. Beau-

coup de gens n'ont pas suivi nos prescriptions. Ils mettent l'ensemble de la population en danger."

En revanche, l'élu du Cap Corse opte pour la piste de la négligence sur l'incendie en cours à Brando : "Ce n'est sûrement pas un touriste qui a mis le feu. Le départ a eu lieu en dessous du Monte Stellu, c'est toujours le même problème."

Commune limitrophe, Pietracorbara connaît aussi la pression incendiaire depuis quelques jours : "Nous

avons dû faire face à plusieurs mises à feu, heureusement sans conséquence, déplore Jean-Claude Galletti, maire de Pietracorbara. Avec le li-becciu, c'est toute la montagne qui y passait. Ces écobuages sont stupides. Ils n'ont aucun sens. On met le feu et on s'en va. Nous sommes très loin des traditions pratiquées par les anciens. Malheureusement, les comportements et les moeurs ont évolué dans le mauvais sens." Pour y remédier, Ange-Pierre Vi-

L'emploi du feu interdit

La présence d'un très fort vent couplée à l'état de sécheresse maintiennent le risque incendie à un niveau élevé. Dans un communiqué, la préfète de Corse indique que l'emploi du feu est interdit jusqu'à une nouvelle décision.

Pour rappel, le brûlage à l'air libre de tous les déchets est interdit par le Code de l'environnement. Seules des dérogations sont accordées pour les obligations légales de débroussaillage et activités professionnelles des agriculteurs et forestiers, sauf interdiction totale comme c'est le cas actuellement.

Les services de l'état soulignent que malgré l'interdiction en vigueur, plusieurs écobuages ont été constatés sur les deux départements. Une infraction passible de lourdes sanctions : "Le non-respect de l'interdiction d'emploi du feu peut engager la responsabilité civile de l'auteur et l'exposer, le cas échéant, à des poursuites pénales. À cet effet, la réglementation prévoit des peines d'amende pouvant aller jusqu'à 100 000 euros ainsi que des peines d'emprisonnement." À bon entendeur... **A. G.**

vonni, dont la commune est régulièrement touchée par le feu, a une autre solution : "Plusieurs communes n'ont pas de PLU et sont sous pression de la spéculation. C'est dangereux. Il faut passer à 20 000 hectares de brûlage dirigé chaque année. C'est la seule issue qui peut sauver la Corse." **ANTOINE GIANNINI**